

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 02 - Juin 2019

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 02 - Juin 2019

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : 2617-7560

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR MAKOSSO JEAN-FÉLIX, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TCHITCHI TOUSSAINT YAОВI, UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER

DR GOKRA DJA ANDRÉ OURÉGA JUNIOR, MCU

DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU

DR NIAMKEY AKA, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE

DR COULIBALY DAOUA

DR KOFFI EHOUMAN RENÉ, MCU

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : SANGUEN KOUAKOU

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 40 29 15 19 / 48 14 02 02)

COURRIEL : khankouame@gmail.com / jan_cloddeoulai@yahoo.fr

SITE INTERNET : <http://relacom.univ-ao.edu.ci>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

THÉMATIQUE :

“Tous à l’épreuve des communs (...) en Afrique”

1. Azza BCHIR (Université Paris Saclay, France)
Le rôle des communautés d’experts dans la gouvernance de l’eau : une étude de cas **08**
2. Bassidiki KAMAGATÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire)
La trame de la représentation du bien commun au théâtre historique négro-africain **17**
3. Hervé Landry COULIBALY (Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso)
La problématique du déficit de démocratie au sein des partis politiques burkinabé sous la quatrième république **28**
4. Konan Stanislas KOUASSI ; Konan Richard KOUAMÉ (Université Péléforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d’Ivoire) ; Tamala Louise AHATÉ (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire)
Le français : parcours, diffusion, rayonnement, contacts et diversité culturelle **40**
5. Sylvain Blai ORO (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire)
Etude de la perception des médias d’opinion et intérêt national en Côte d’Ivoire **51**
6. Sylvain N’Guessan YAO (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d’Ivoire)
L’état hegelien, une modalité de gouvernance des biens communs **68**

LA PROBLÉMATIQUE DU DÉFICIT DE DÉMOCRATIE AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES BURKINABÉ SOUS LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE

Hervé Landry COULIBALY
Université Joseph KI-ZERBO
(Ouagadougou-Burkina Faso)
landryherve2000@yahoo.fr

Résumé

Avec la restauration du multipartisme en Afrique en 1990, on a assisté à la création d'un nombre impressionnant de partis politiques, passant du coup d'un système monopartite à un système multipartite. Après près de trois décennies de multipartisme, dans la vie politique au Burkina Faso, les observateurs et spécialistes sont quasi unanimes que les partis politiques burkinabè sont en crise et sont de plus en plus impopulaires et discrédités. Le nombre de leurs membres est en chute, les pratiques internes de gestion sont souvent faibles et peu démocratiques. Comment en est-on arrivé là ? Comment se manifeste ce déficit de démocratie ? Et comment y remédier ? Les partis, après tout, sont des communautés d'intérêts et non des blocs homogènes de personnes partageant toujours les mêmes avis. Ils doivent avoir la capacité de leadership qui consiste à trouver l'équilibre entre des partis qui, dans leurs communications extérieures, s'expriment d'une seule voix et qui, à l'intérieur, permettent le débat contradictoire. La capacité de leadership implique également la sélection et la promotion des futurs leaders politiques. Au demeurant, il reviendra aux leaders politiques burkinabè de séparer la gestion de leurs partis de la gestion de leurs patrimoines privés en débarrassant les textes de base des dispositifs contraires aux mécanismes de transparence, de compétition, de participation et d'égalité.

Mots-clés : Burkina Faso – partis politiques – démocratie interne – bonne gouvernance.

Abstract

With the restoration of multiparty politics in Africa in 1990 an impressive number of political parties emerged from one party – system to a multiparty system. After nearly three decades of multiparty politics in Burkina Faso observers and specialists are almost unanimous that political parties in Burkina Faso are in crisis and become increasingly unpopular and discredited. The number of the members decreases, the internal practices of management are often weak and not very democratic. How does this happen ? How does this deficit of democracy happen ? And what can be the solution ? Parties are, after all, communities of interests but not homogenous blocs of people always sharing the same opinions. They must have the leadership capacity by finding balance between parties and in their external communication they speak out in one voice and allow the contradictory debate inside. Leadership capacity also involves selection and promotion of future political leaders. Otherwise it will be up to burkinabè political leaders to separate the management of their parties from their private heritage by getting rid of the basic texts of mechanisms which are contrary to the mechanisms of transparency, participation and equality.

Key-words : Burkina Faso – political parties – internal democracy – good governance.

Introduction

Après plus d'une décennie de régimes d'exception, le Burkina Faso renoue à partir de 1991⁵ avec le multipartisme suite aux pressions locales conjuguées avec une pression internationale. La décision de lever l'interdiction des partis politiques prise par le pouvoir du Front Populaire poussa à l'inflation de formations politiques. Le symbole de cette ouverture et du retour à la normalisation est le soutien mesuré de plusieurs ténors de l'opposition burkinabè⁶. Un aspect de cette question était d'abord l'ouverture du Front Populaire à d'autres organisations qui avaient vu le jour depuis le 15 Octobre 1987⁷ et qui se proclamaient démocrates pour les uns, patriotes pour certains, progressistes pour d'autres et non réactionnaires pour tous⁸. Avec le contexte politique national et international qui a caractérisé la fin des années 1980 et le début des années 1990, les autorités du Front Populaire ont ainsi amorcé une transition vers la démocratie. Des partis politiques ont rapidement proliféré avec des idéologies souvent plus affirmées que pratiquées. Environ trois décennies plus tard, peu de ces partis ont joué pleinement leur rôle. Les partis politiques ne semblent pas, en effet, servir à l'expression d'intérêts sociaux mais plutôt défendre les ambitions individuelles de quelques hommes politiques (A. Osei, 2006, p.38). Les structures et les programmes de ces partis politiques sont souvent considérés comme faibles, la plupart de ces partis n'étant pas des mouvements de masse et manquant d'un appareil stable. Pourtant, ce sont avant tout les partis politiques qui exercent la fonction de représentation. Ils donnent aux citoyens la possibilité d'influencer la politique et les décisions politiques. Ainsi, les partis forment-ils un des instruments les plus importants de la politique (W. Hohmeister, K. Grabow, 2013, p.5).

C'est pourquoi, il convient de cerner la problématique du déficit de démocratie au sein des partis politiques burkinabè. Qu'est ce qui explique le déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè ? Comment ce déficit se manifeste-t-il ? Et comment démocratiser davantage les partis politiques au Burkina Faso ?

La pertinence de la question de l'éthique en politique, dépendant de la capacité des hommes politiques sincères à impulser le développement à la base a guidé le choix de ce thème. Aussi, l'actualité nationale caractérisée par une récurrence des crises au sein des formations politiques, de même la défiance de la population vis-à-vis des acteurs politiques notamment locaux, interpelle-t-elle chacun. Le but du présent article est donc de réfléchir autour des problèmes relatifs à la démocratisation des partis burkinabè et des défis spécifiques auxquels ces partis doivent faire face pour s'adapter aux changements permanents de la société. Pour cela, nous avons exploité une importante littérature consacrée intégralement ou partiellement au sujet et rencontré une dizaine de leaders de partis politiques burkinabè. Des échanges ont également eu lieu avec une vingtaine de militants issus des cinq principaux partis burkinabè⁹. Nos échanges ont essentiellement porté sur la vie des partis concernés, les modes de désignation des responsables, la question d'alternance à l'intérieur de ces partis, la gestion des ressources des partis, les crises traversées par ces différents partis. L'objectif visé étant la publication d'un article à la portée du grand public, nous organiserons l'étude en trois principales parties. La première partie traitera du printemps des partis politiques avec l'avènement de la quatrième République burkinabè. La deuxième, elle, étudiera les manifestations du déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè.

⁵ Adoption de la constitution de la quatrième République le 02 juin 1991.

⁶Pierre TAPSOBA, Valère SOME, Hermann YAMEOGO.

⁷ Avènement du Front Populaire avec le capitaine Blaise Compaoré suite à l'assassinat du capitaine Thomas Sankara, Président du Comité National de la Révolution (CNR).

⁸Simon COMPAORE : entretien du 05/01/2015 à Ouagadougou.

⁹ Il s'agit du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération/RDA (ADF/RDA) et le Parti pour la renaissance (PAREN).

Dans la troisième partie, enfin, il s'agira de dégager des perspectives en montrant comment démocratiser les partis politiques burkinabè.

1. La quatrième République burkinabè et le renouveau démocratique au Burkina Faso

Dès février 1991, avec l'instauration du multipartisme par la Zatu n°AN VIII-18/FP/PRES¹⁰, plus d'une vingtaine de partis politiques sont légalement reconnus. Avec l'éclosion des partis politiques, c'est la réconciliation du Burkina Faso avec les institutions internationales. La confusion institutionnelle entre le Front Populaire et l'Etat prit fin en mai 1991.

1.1. Le printemps des partis politiques

En 1991, tout le monde, du moins les acteurs de la vie politique burkinabè, s'accordent à reconnaître que le référendum constitutionnel du 2 juin 1991 ouvre une ère nouvelle sur le plan politique et social. Aussi, la Constitution qui a été élaborée ne semble pas présenter de grandes originalités par rapport aux précédentes Constitutions du Burkina, ni par rapport aux Constitutions récentes, notamment africaines, visant à consacrer l'Etat de droit, la démocratie libérale et le multipartisme. La décision de lever l'interdiction des partis politiques prise par le pouvoir du Front Populaire poussa à l'inflation de formations politiques. Les organisations politiques qui existaient bien avant le 15 Octobre 1987, étaient, rappelons-le l'Union des Communistes Burkinabè (UCB), le Groupe des Communistes Burkinabè (GCB), l'Union des Luites Communistes – Flamme (ULC – Flamme) et l'Organisation pour la Démocratie Populaire/Mouvement du Travail (ODP/MT), pour celles qui étaient membres du Front Populaire ; l'Union des Luites Communistes-Réformé (ULC-R) et le Parti Africain de l'Indépendance (PAI) pour celles qui n'en étaient pas membres ; le Parti Communiste Révolutionnaire Voltaïque (PCR/V), qui avait opté pour une vie clandestine. A côté de ces formations politiques, de nouvelles étaient apparues depuis le début du processus de rectification en octobre 1987.

Il est à noter à cet effet que la Constitution burkinabè à son article 13 alinéa 1 stipule ceci : « *Les partis et formations politiques se créent librement. Ils concourent à l'animation de la vie politique, à l'information et à l'éducation du peuple ainsi qu'à l'expression du suffrage* ». Ainsi, le dispositif politico-institutionnel était donc mis en place et devait permettre un réel multipartisme. Dans ce sens, on peut comprendre l'existence d'une soixantaine de partis politiques dès les débuts de la décennie 90. Certes, la plupart avaient une existence théorique. Trois ou quatre partis pouvaient, en effet, prétendre à une envergure nationale, si l'on tient compte du nombre de députés qui siégeaient en 1992 à l'Assemblée des Députés du Peuples (ADP)¹¹. Les autres partis préféraient se limiter aux provinces où ils estimaient avoir une influence considérable. Les échecs de tentatives d'alliance aussi bien dans l'opposition que dans les rangs du pouvoir expliquent aussi le nombre croissant des partis politiques qui vont se présenter aux différentes consultations électorales.

On peut donc dire que ce qui devait être la force du système démocratique burkinabè est devenu son « talon d'Achille » : le nombre impressionnant de partis politiques créés par famille, par amitié, par clan, par groupe de nécessiteux¹². Ce nombre impressionnant ne

¹⁰ La Zatu est une loi. C'est un terme beaucoup utilisé durant les régimes d'exception au Burkina Faso, en l'occurrence durant le régime du Conseil National de la Révolution (1983-1987) et celui du Front Populaire (1987-1991).

¹¹ Il s'agit notamment de l'ODP/MT actuel Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) actuel Alliance pour la Démocratie et la Fédération/RDA (ADF/RDA) et le Parti des Démocrates Progressistes/Parti Socialiste (PDP/PS).

¹² Edouard OUEDRAOGO: Entretien du 08/06/2010 à Ouagadougou.

traduit pas le dynamisme de la classe politique burkinabè, loin s'en faut. Il est plutôt le signe du grand émiettement des forces politiques et un facteur d'aggravation de leurs faiblesses structurelles.

Au-delà de cette faiblesse structurelle, il est aussi intéressant de se pencher sur la nature de ces formations politiques.

1.2. La nature des partis politiques burkinabè

La quasi-totalité des Etats africains s'est ralliée, sur la période 1989-1993, au principe du pluralisme politique. Chacun il est vrai, avec des stratégies très différentes, mais le résultat est là : le parti unique et ses schémas autoritaires a vécu (T. Perret, 1994, p.8). Machines politiques et appareils d'Etat parallèles, les partis sont assez représentatifs, ne serait-ce qu'au second degré, d'un certain état d'esprit politique. Ils sont définis comme étant des organisations durables, c'est-à-dire des organisations dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de leurs dirigeants en place (S.M. Sy, 1975, p.7). Ces organisations doivent avoir une implantation locale sous la forme de section entretenant des rapports réguliers et variés avec les organismes nationaux. Tout parti politique doit apparaître comme un groupement ayant la volonté délibérée de prendre et d'exercer le pouvoir seul ou avec d'autres. Il doit également avoir comme souci de rechercher le soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière. Si l'on adopte cette définition du parti politique qui paraît rendre compte de la réalité partisane en Afrique, on peut alors se demander ce qui caractérise les partis politiques burkinabè.

Au Burkina Faso, les partis politiques cachent souvent une réalité politique qui surprendrait l'observateur non avisé. En effet, sous une apparence unitaire coexistent souvent plusieurs « clans » constitués par des militants regroupés autour de leaders influents et cela à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre politique unique que le parti prétend constituer. Le chef charismatique peut écarter les hommes qui pourraient espérer avoir des droits en raison de leur place dans le parti. Avec Ibrahima Mané nous sommes amené à reconnaître qu'au sein des partis politiques, « *l'autoritarisme et l'arbitraire ne sont donc pas qu'un souvenir. Ils participent de l'actualité* » (I. Mané, 1996, p.147).

Aussi, les carrières politiques sont attractives car elles permettent l'accès à l'Etat, lieu central de l'accumulation. Dans ce contexte, les partis politiques burkinabè, tout comme partout ailleurs en Afrique, sont moins l'expression de clivages sociaux ou d'orientations idéologiques que des « *instruments de la mobilisation factionnelle qui permettent la redistribution clientéliste* » (A. Osei, 2006, p.39). En d'autres termes, ils ne servent pas à agréger des intérêts – ils assurent plutôt une fonction de représentation dans un contexte clientéliste. Ce faisant, les populations burkinabè n'expriment pas leurs suffrages en fonction des programmes présentés par les formations politiques, mais plutôt en tenant compte de considérations familiales, ethniques, régionalistes et aujourd'hui de plus en plus pécuniaires. Dans ces conditions, très peu de politiques ont le temps et l'énergie nécessaires pour réfléchir aux grandes orientations et aux politiques à mener pour développer leur région et améliorer le sort des populations.

Par ailleurs, la pauvreté facilite le débauchage des partis politiques par le pouvoir en place, ainsi que la création des partis de son obédience. Mais, une collaboration durable et efficace avec une telle multiplicité de partis exige des dosages minutieux qui ne peuvent être réalisés qu'à partir d'une bonne connaissance de l'envergure politique de chacun d'eux. Seul le verdict populaire est en mesure de trancher la question de la représentativité effective de chacune de ces formations politiques. Dans ce sens, il faut noter que dans le contexte burkinabè en particulier et africain en général, certains hommes politiques tirent leur influence de l'électorat, en majorité analphabète, par le seul prestige historique qui se rattache à leur sigle, par leur statut social, etc. De ce fait, il n'est toujours pas facile pour ces hommes et leur parti de troquer leur identité pour

une autre. Le problème de leadership se pose ainsi donc avec acuité dans la formation d'alliances véritables au Burkina Faso.

Du reste, le manque de propositions concrètes dans l'ensemble est la preuve qu'il n'y a pas de la part des leaders politiques burkinabè une volonté réelle d'aplanir leurs divergences personnelles, à défaut de divergences politiques majeures, du moins dans l'immédiat. Mais ils doivent se rendre compte que la prolifération des partis politiques pourrait porter à la longue un préjudice au bon fonctionnement de la démocratie au Burkina Faso. « *Si nous reconnaissons que la démocratie suppose une pluralité d'opinions diverses et variées, si nous reconnaissons aussi que le pluralisme est indispensable en démocratie, un grand nombre de partis en compétition pourrait brouiller le jeu et nuire au choix des électeurs* »¹³. En effet, compte tenu des mentalités des populations, de leur niveau d'instruction et de compréhension du processus électoral, il se peut que leur choix ne soit pas tout à fait conscient ou objectif. En tout état de cause, pour espérer accéder au pouvoir par les urnes, les partis politiques du Burkina Faso doivent s'atteler à nouer des alliances vraies.

Au total, au Burkina Faso tout comme dans l'ensemble des pays africains, on suit peu la cohérence des partis politiques qui prétendent incarner le changement. La question est de savoir si ces partis peuvent prétendre poursuivre l'idéal démocratique sans être eux-mêmes exemplaires. De nos jours, la démocratie traduit une exigence d'exemplarité rare dans les partis (L-M. Kakdeu, 2014, p.3). Même si la critique des partis est facile et toujours bien accueillie, les partis constituent néanmoins des éléments indispensables de la démocratie. Ils jouent pleinement leur fonction que lorsqu'autant de citoyens que possible sont prêts à s'engager politiquement dans les partis, ce qui est loin d'être le cas, de nos jours, du fait du déficit de démocratie en leur sein.

2. Le déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè

La question de la démocratie interne et du fonctionnement efficace des partis politiques est un problème majeur de la démocratie burkinabè. Ce déficit démocratique se caractérise généralement par l'absence d'alternance au sein de ces partis, le non fonctionnement des structures des partis et la mauvaise gestion des ressources financières et matérielles.

2.1. Le manque d'alternance au sein des partis politiques burkinabè

Dans de nombreux pays francophones ouest-africains, il existe d'ordinaire une charte des partis politiques qui précise les droits, les responsabilités et les obligations des partis. Cependant, dans la plupart des cas, ce document n'est pas explicite en ce qui concerne le fonctionnement interne des partis. Ceux-ci sont considérés comme des entités indépendantes ayant les compétences pour organiser et gérer leurs affaires internes (IDEA, 2007, p.44).

Au Burkina Faso, la question de la relève dans les partis politiques se pose avec acuité. La scène nationale est dominée par les mêmes visages depuis la mise en place de la quatrième République, au début des années 1990. Cette remarque concerne la plupart des hommes politiques qui sont aussi dans l'opposition que dans la majorité. En 2016, ils avaient une moyenne d'âge de soixante ans et cumulaient chacun plus de 30 ans de vie politique (D. Sangaré, 2016, p.7). La promotion interne, et surtout des plus jeunes, ne semble pas être le défi dans les principaux partis politiques au Burkina Faso. La présence de leaders nationaux de partis ou formations politiques qui s'éternisent à la tête de ces organisations et qui refusent systématiquement d'en être écartés même s'ils ne disposent plus de la confiance du parti, conduit inexorablement au départ de leaders et de militants qui iront soit grossir les rangs d'un parti d'opposition ou de la majorité, ou alors créer un nouveau parti.

¹³ Interview de Salaka SANOU in *Observateur Paalga* n°6879 du 4 au 6 mai 2007, p.9.

Par ce refus d'alternance, quelques responsables politiques ont contribué, en partie, à fragiliser leur formation politique et surtout à émettre davantage l'opposition politique burkinabè. A titre d'exemple, la crise née en 2002 au sein du PDP/PS et qui a conduit au départ de Emile Paré, a surpris plus d'un observateur de la scène politique burkinabè. En effet, des voix se sont élevées pour critiquer la gestion opaque du parti par Joseph Ki-Zerbo, et ont demandé l'alternance au sein du parti au regard de l'âge de celui-ci, qui persiste à toujours rester à la tête du parti (R. Kaboré, 2007, p.20). C'est connu que le pouvoir n'use que celui qui n'a pas d'idées novatrices. Emile Paré est pressenti pour lui succéder. Le 12 septembre 2002, au cours d'une conférence de presse, ce dernier annonce son intention de créer le Mouvement du Peuple pour le Socialisme/Parti Fédéral (MPS/PF). Ce qui fut effectif quelques semaines plus tard. Comment peut-on valablement demander d'un côté l'alternance et la limitation du nombre de mandats à la tête de l'Etat et de l'autre côté, proscrire cette même mesure à la tête de son parti ? Cela révèle l'intention des présidents-fondateurs de demeurer en fonction depuis la création de leurs partis et malgré leur âge avancé ou leur état de santé précaire. En tout état de cause, « *il y a le refus de l'alternance au sein de la majorité des partis politiques burkinabè car ils en existent qui ne veulent pas la démocratie à fond, de crainte pensent-ils perdre le pouvoir avec les privilèges qui sont rattachés* »¹⁴. Par conséquent, comment vouloir incarner la démocratie lorsqu'on est hostile à la libre compétition ? Chaque organisation produit inévitablement une classe dirigeante qui préside à sa destinée et qui échappe au contrôle de la base. Le cumul des fonctions et la concentration du pouvoir sont les caractéristiques qui accompagnent « l'oligarchisation », véritable pierre d'achoppement pour le processus de formation de la volonté démocratique à l'intérieur des partis politiques (W. Hofmeister, K. Grabow, 2013, p.47). Pourtant, l'usure du pouvoir et l'absence d'alternance ne vont-elles pas, à terme, nourrir une fois de plus le désenchantement des citoyens dans un contexte politique difficile ? Il est évident que le manque d'alternance dans les partis politiques burkinabè a conduit les plus jeunes à se désintéresser de la politique. Au sein de ces partis, le centre du pouvoir – mis à part le Président – est détenu par le Bureau Politique National (BPN). Alors que pour les autres instances dirigeantes l'accès pour les jeunes est relativement ouvert, le BPN demeure largement verrouillé et révèle souvent une continuité personnelle remarquable (D. C. Bach, A. Kirk-Greene, 1993, p.113). Ainsi, la longévité des leaders politiques devant la scène politique pose moins de problème que le fait de ne pas promouvoir les plus jeunes. Ce qui amène à se poser la question de savoir quel sera l'héritage politique que ceux-ci légueront aux générations futures. Sans une véritable politique de relève et de promotion des plus jeunes, on se demande quel avenir pour les partis politiques burkinabè ? Outre les problèmes de leadership, ceux relatifs à la gestion organisationnelle des partis ne sont pas en reste.

2.2. Le non fonctionnement des structures des partis

Tous les partis politiques officiellement reconnus au Burkina Faso sont régis par des textes fondamentaux. Ces textes définissent les modalités de fonctionnement, les procédures de décisions au sein des partis. La stabilité au sein des partis est donc fondamentalement liée au respect des attributions des instances de délibération des partis. Mais l'une des caractéristiques majeures des partis politiques burkinabè est leur faible degré d'institutionnalisation. La plupart des partis politiques repose sur un homme, généralement celui qui est à l'origine de la création du parti et qui en est le président. Tout au mieux, ils sont fondés sur une base familiale (R. Kaboré, 2007, p.22). Au Burkina Faso, les partis politiques fonctionnent rarement sur la base d'un texte

¹⁴ Désiré TAPSOBA : entretien du 24 juillet 2016 à Ouagadougou.

organisationnel. Bien que les textes existent, ils sont très peu appliqués dans le fonctionnement des partis. Or, « *là où cessent les lois commence la tyrannie* » (J. Locke, 2001, p.202). Cela est d'ailleurs source de nombreuses crises au sein des partis politiques burkinabè. Comme le confirme M. C. Toe (2007, p.43) : « *Généralement, ceux qui s'en prennent à la direction, accusent celle-ci de ne pas être démocratique, c'est-à-dire que le parti est mal géré ; il est géré comme un patrimoine personnel en ce qui concerne la gestion des hommes et leurs carrières* ». Dans la plupart des cas, les premiers responsables sont accusés de personnalisation du pouvoir, de gestion personnelle du parti sans tenir compte des instances des partis. Malgré les dispositions prévues par la loi, les possibilités des simples membres des partis d'influencer leur parti sont relativement limitées et dans chaque parti, le cercle de ceux qui détiennent le pouvoir et ont de l'influence reste restreint. Cette situation s'explique en partie par la concentration des ressources telles que les informations et des réseaux personnels entre les mains des dirigeants du parti. A titre d'exemple, à l'ADF/RDA, en avril 1999, le premier vice-président du parti, Boureima Zoromé, qui était en conflit avec son président explique :

« L'origine de la crise, c'est surtout les problèmes de personnes et de méthodes. Moi, je suis vice-président ; le président m'appelle de venir chez lui pour une affaire urgente. Quand on arrive, il est parti à Koudougou. Pour les affaires importantes, on apprend à la radio que le parti a fait telle action ou telle déclaration, sans que nous de la direction ne soyons au courant ...»¹⁵.

Alors, c'est essentiellement les questions de procédures de prise de décision des premiers responsables des partis qui sont ici remises en cause. Bon nombre de partis ou formations politiques burkinabè foulent, en effet, au pied les principes élémentaires de la démocratie en leur sein. Ils accusent une faiblesse organisationnelle due en partie aux dysfonctionnements de leurs organes. Lorsque certains membres de la direction des partis veulent exiger que les principes démocratiques soient respectés et que cela ne rencontre pas l'assentiment du fondateur, la crise qui s'en suivra entraîne dans le meilleur des cas le départ des « réformateurs », et dans le pire des cas la scission du parti. Et la quatrième république est de loin la république la plus féconde en partis politiques nés de la scission de formations politiques ayant traversées des crises de cette nature.

En outre, ce déficit organisationnel se constate également lors des échéances électorales. En effet, les élections constituent des événements d'intenses activités pour les partis politiques, car elles sont l'occasion offerte aux partis pour désigner des candidats en vue de gérer la cité. Si pour certains partis¹⁶ le choix des candidats se fait sur la base de la popularité de chacun, pour d'autres par contre, le choix des candidats obéit à d'autres critères et affinités allant du simple militantisme à la parenté, et surtout à la cooptation. Pire, on note l'existence des pratiques de « parachutage » de candidats ou de cadres contraire à la logique du mérite. Cette situation conduit le plus souvent au choix de candidats dont la popularité sur le terrain est très faible. Ce choix de candidats peu démocratique pour la gestion de la cité influe négativement sur l'intérêt général (H. Compaoré, 2010, p.23). Le choix des candidats par les partis politiques étant biaisé, il va sans dire que l'intérêt général sera sacrifié au profit de l'intérêt politique. En effet, l'imposition des candidats par les partis politiques est un acte hautement politique, dont les enjeux ne sont pas très souvent connus des militants et des électeurs. La manière

¹⁵ Boureima ZOROME : entretien du 26 avril 2010 à Ouagadougou.

¹⁶ Notamment, les deux principaux partis que sont le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) et l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) qui ont initié des primaires pour la désignation des candidats dans certaines régions.

dont les choix des candidats ou responsables des partis sont opérés résulte du fonctionnement des instances délibératrices des partis. Dès lors, cela constitue une source de conflits potentiels. Dans la plupart des cas, il n'y a pas une diversité d'ambitions, de motivations des acteurs mais une même ambition pour une diversité d'acteurs. La seule motivation, c'est la conquête d'un pouvoir politique personnel (M. C. Toe, 2005, p.52).

En définitive, certains acteurs politiques burkinabè n'ont-ils pas véritablement compris la philosophie de la démocratisation. Comme l'atteste M. Weber (1959, p.115), « *Toutes les luttes partisans ne sont pas (...) uniquement des luttes pour des objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois* ». De ce fait, en créant leur parti, le premier réflexe de certains leaders politiques a consisté à explorer les voies et moyens pour s'enrichir, ici et maintenant ; d'où la mauvaise gestion des ressources de leur parti.

2.3. La mauvaise gouvernance économique des partis

La redistribution ou l'affectation des ressources financières des partis constitue l'une des manifestations majeures du déficit de démocratie au sein des formations politiques burkinabè. La gestion interne des subventions allouées aux partis a provoqué, en effet, de nombreux remous au sein de plusieurs formations politiques sous la quatrième République¹⁷. Pour Francis T. Ilboudo¹⁸ :

« Toutes ces batailles de leadership se déroulent non pas de façon claire pour des questions de ligne et de principe, mais essentiellement sur ce terrain bassement matériel, qui de façon particulière sous la quatrième République, se résument aux feuilles... Chaque année, l'Etat donne des subventions aux partis. Dès qu'il y a eu remise des chèques, il y a toujours des problèmes quelque part ».

Ces turbulences, assez courantes, qui opposent les acteurs politiques burkinabè dans l'accès aux ressources financières, sont parfois très houleuses ; d'où selon J.F. Medard (1991, p.93), une propension marquée au recours à la violence pour régler les conflits. La redistribution des ressources d'un parti pose, en définitive, l'épineuse question à savoir comment donner une satisfaction financière aux ambitions personnelles des leaders du parti. D'autant plus qu'il n'y a pas de critères préétablis par les textes des partis politiques en la matière. Les leaders des partis ne s'accordent toujours pas sur les destinations des fonds alloués. Tout bien considéré, « *Cette vision exécrationnelle de la politique produit invariablement des hommes et des femmes qui viennent aux affaires pour se réaliser en termes d'espèces sonnantes et trébuchantes et ce, à coups de spoliations des populations* » (O. Sidzabda, 2017, p.6).

Toujours est-il que cet état d'esprit montre que bien de gens viennent en politique pour se servir et non pour servir. C'est cette posture qui explique les combats de chiffonniers auxquels se livrent bien de leaders politiques pour arracher les « meilleurs » postes au sein de leur formation politique. Dès lors que ces postes leur échappent, ils sont prêts à puiser dans leur dernière énergie la force nécessaire pour déstabiliser le parti. Ainsi, l'enjeu de la création de partis politiques au Burkina Faso, c'est une question de « dividendes ». Justement, pour le président du parti des Verts du Burkina, « Il est normal que celui qui investit dans le parti puisse récupérer ses sous dès lors que le parti est financé »¹⁹. Cette pratique est plus significative dans les partis d'opposition de telle

¹⁷ Le Front de refus-RDA en 1998, le PPDS, l'UNIR/MS en 2002, l'OBU en 2004, pour ne citer ceux-ci.

¹⁸ Francis T. ILBOUDO : entretien du 12 mai 2017 à Bobo-Dioulasso.

¹⁹ Ram OUEDRAOGO : entretien du 05 juin 2012 à Ouagadougou.

sorte que les problèmes d'orientation politique sont sous-tendus par des intérêts matériels et financiers.

En définitive, l'opacité de la gestion financière des partis politiques est la vertu la mieux partagée tandis que la transparence est reléguée aux calendes grecques. En dépit de l'espoir suscité au sein des populations, le multipartisme a généré des partis politiques, mais n'a pas apporté les changements tant attendus en matière de bonne gouvernance par tous. Ces travers, s'ils ne sont pas corrigés, ne peuvent qu'accentuer la dégénérescence des mœurs politiques. Il est important que les voies de légitimation pour les fonctions des partis politiques répondent aux critères démocratiques.

3. Pour une démocratisation des formations politiques burkinabè

Le champ politique burkinabè est marqué par le fonctionnalisme et la scissiparité aboutissant à la floraison, à une constellation de partis qui relèvent plus de chapelles ou de sectes que de partis politiques (L.M. Ibriga, 2004, p.30). En effet, l'absence de vie démocratique véritable à l'intérieur des partis politiques burkinabè conduit bien souvent à des scissions la plupart du temps non fondées sur les divergences fondamentales mais des ambitions personnelles, des conflits d'intérêts, le manque de conviction et d'idéologie politique. Pourtant, une démocratie forte et durable dépend de l'existence de partis politiques bien opérationnels. Les partis politiques sont des acteurs cruciaux dans la mise en commun de divers intérêts, d'où l'importance de leur implication effective dans le jeu démocratique et l'instauration de la bonne gouvernance, qui doit être dépourvue de toutes considérations personnelles et partisans ou de toutes manipulations politiciennes (D.S. N'Zegho, 2014, p.6). De ce fait, il est nécessaire de dépersonnaliser les partis politiques en vue de les transformer en structures organisationnelles pérennes, capables de survivre à leur fondateur. C'est la seule condition pour que les militants s'impliquent davantage dans le fonctionnement de ces organisations paysannes.

Aussi, il y'a lieu de travailler à l'instauration d'une culture de l'alternance au sein des partis politiques, un principe sacro-saint de la démocratie. Pour ce faire, le principe de bas en haut doit primer, autrement dit tous ceux qui occupent des fonctions dans leur parti ou des fonctions électives doivent être élus par les organes compétents, par exemple par le congrès du parti. Cette forme de nomination donne aux personnes qui occupent une fonction une certaine légitimité vis-à-vis de leurs concurrents potentiels à l'intérieur du parti et dans d'autres partis, et lui confère en fonction du résultat du vote un certain appui intérieur du parti (W. Hofmeister, K. Grabow, 2013, p.49). On ne cessera de le dire, une moralisation de la vie politique est également nécessaire. Comme le dit si bien André Malraux, « *On ne fait pas de la politique avec la morale, on n'en fait pas davantage sans* » (B. Sakpane-Gbati, 2011, p.11). Cette moralisation doit passer par l'arrêt de la pratique répandue des achats de consciences et de votes. Et cela doit se faire par l'acquisition des règles d'une conduite démocratique véritable, tant au niveau des comportements qu'à celui des valeurs morales.

Mais une autre exigence non moins fondamentale se manifeste avec une acuité égale à ce niveau de la morale civique : celle de la tolérance. G. Hermet (1993, p.200) l'atteste en ces termes :

« Dans la société démocratique, le conflit constitue le corollaire reconnu et obligé du pluralisme et de la liberté, un processus naturel qui s'avère fonctionnel et engendre le changement et la croissance. C'est dans cette logique que cette dernière oblige à accepter l'autre en ne se reniant pas soi-même, à vouloir gagner mais à laisser gagner l'autre, à accepter de confronter son point de vue à ceux des autres et à les comparer, à écouter l'autre, à lui reconnaître le droit à la

différence et, finalement, à accepter le changement et l'innovation ».

La démocratie interne signifie justement que les différents groupes à l'intérieur des partis expriment leurs opinions et leurs divergences ouvertement. Il ne faut pas que les partis redoutent cette approche, même si l'opinion publique et l'électorat peuvent interpréter la confrontation ouverte d'opinions divergentes et les conflits comme des signes de faiblesse ou de manque d'unité de leur parti. Ces débats peuvent être un symbole de puissance et de dynamisme à condition que les partis les acceptent au lieu de les étouffer au nom de la sacro-sainte unité des partis (W. Hofmeister, K. Grabow, 2013, p.50). Ce faisant, les partis politiques burkinabè doivent avoir la capacité de leadership qui consiste à trouver l'équilibre entre des partis qui, dans leurs communications extérieures, s'expriment d'une seule voix et qui, à l'intérieur, permettent les débats contradictoires. La capacité de leadership implique également la sélection et la promotion des futurs leaders. Il faut promouvoir la participation de tous les membres aux affaires intérieures des partis, le cas échéant des possibilités de participation pour certains groupes à l'intérieur des partis ; en l'occurrence les jeunes et les femmes. Pour ce faire, il est primordial de respecter les règles et procédures conclues dans ce sens, et les processus décisionnels des partis.

En fin de compte, les problèmes internes aux partis politiques burkinabè doivent être réglés dans le cadre de procédures démocratiques et transparentes. Il est primordial que les leaders des partis politiques apprennent à respecter les décisions démocratiques de leur parti, car « *Tout ce qu'on obtient par les menaces et la violence est fragile et aléatoire... La force ne fait jamais ni raison, ni droit* » (L. K. Bado, 2014, p. 36).

Conclusion

Depuis 1991, début de la quatrième République burkinabè, les partis politiques ont fait des progrès modestes mais considérables. Leurs nombres, rôles et activités ont augmenté. Cependant leur contenu et la qualité restent suspects. Ils sont pour la plupart faibles en matière de capacité d'organisation, de culture démocratique interne. Le régime de régulation du fonctionnement de ces partis est très faible, surtout en ce qui concerne les questions de démocratie interne (IDEA, 2007, p.53). Cela pose le problème du rôle et de la fonction des partis politiques car les motifs de création des partis au Burkina Faso et de leur fonctionnement interne suscitent des interrogations sur les motivations des leaders politiques burkinabè de participer à l'épanouissement des populations. Le manque de démocratie au sein de ces formations politiques les empêche de jouer pleinement leur rôle de sensibilisation et d'éducation.

La réussite du processus démocratique burkinabè passe nécessairement par la maîtrise des systèmes politiques qui constituent le socle de la stabilité politique. Or, cette stabilité politique est intrinsèquement liée au bon fonctionnement des organisations politiques dont les partis politiques (M.C. Toe, 2005, p.71). Le manque de démocratie interne constaté au sein des partis politiques burkinabè, caractérisé par le manque de l'esprit démocratique des leaders qui animent ces structures politiques, pose le problème de la compatibilité de l'esprit communautaire des Burkinabè avec les exigences de la démocratie libérale occidentale. Il est évident que les formations politiques burkinabè ne peuvent exorciser les maux qui les frappent en les imputant chaque fois à des adversaires extérieurs. Elles doivent, comme le propose P. Calame (2003, p.55), « *accepter le mal qui est au cœur d'elles-mêmes et le traiter en prenant en compte la complexité de la nature humaine* ».

En tout état de cause, les acteurs politiques burkinabè doivent surtout se persuader que la démocratie est un combat difficile et complexe, dans lequel le défi de l'éducation n'est pas le moindre. Pour vaincre les résistances et les pesanteurs, il faut enraciner dans les consciences une culture de la tolérance et de respect des textes, bref, une nouvelle

culture démocratique (I. Mané, 1996, p.18). Faute de cette culture démocratique, les partis politiques seront dévoyés, voire pervertis de leur rôle et finalité. Il est vrai que les tricheries, les excès, les tâtonnements sont inévitables dans les premiers temps. Mais « *les chances de faire triompher l'idéal démocratique résident dans les efforts permanents de formations et de discipline que seule l'effervescence de la pensée créatrice peut aider à générer et à gérer* » (F. Akindès, 1996, p.5).

En définitive, sans une profonde évolution des mentalités et une modification des comportements politiques, les acquis du processus démocratique burkinabè demeureront des leurres. « *Il n'est pire recul, disait Abdou Diouf, que l'échec d'une expérience démocratique* » (J.J. Raynal, 1991, p.5). Pour se pérenniser donc, la démocratie burkinabè doit permettre une mutation profonde de la vie politique intérieure et une ample transformation du système social.

Références Bibliographiques

AKINDES F., 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala.

BACH D.C., KIRK-GREENE, 1993, S.dirs., *Etats et sociétés en Afrique francophone*, Paris, ed. Economica.

BADO K.L., 2014, *Mon expérience politique*, Lettre politique VII, Ouagadougou.

CALAME P., 2003, *La démocratie en miettes : pour une révolution de la démocratie*, Paris, ed. Descartes.

COMPAORE H., 2010, *La récurrence des crises au sein des conseils municipaux au Burkina Faso*, Ouagadougou, ENAM, Mémoire de fin de cycle.

HERMET G., 1993, *Culture et démocratie*, Paris, A. Michel / UNESCO.

HOFMEISTER W., GRABOW K., *Les partis politiques et la démocratie. Introduction à la formation politique*, Konrad-Adenauer-Stiftung Impression, Avril 2013, 88 p, in https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=5e6497b2-5267-ef7d-2721-ba9d1c9849f8&groupId=252038, consulté le 14 février 2019.

IBRIGA L.M., 2004, *Le rôle et la place des partis politiques et des associations de la société civile dans la vie et dans l'animation de leur commune*, Conférence publique, Ouagadougou, AECC.

IDEA, 2007, *Partis politiques en Afrique de l'ouest. Le défi de la démocratisation dans les Etats fragiles*, Stockholm, International IDEA, 64p. in <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/partis-politiques-en-afrique-de-louest-le-defi-de-la-democratisation-dans-les-etats-fragile.pdf>, consulté 10 février 2019.

Interview de Salaka SANOU in *Observateur Paalga* n°6879 du 4 au 6 mai 2007, p.9.

KABORE R., 2007, *Réflexion sur la multiplication des partis et formations politiques au Burkina Faso*, Ouagadougou, ENAM, Mémoire de fin de cycle.

KAKDEU L-M., 2014, *Démocratiser les partis politiques africains*, in <http://www.librefrique.org/kakdeu-partis-politiques-241014>, consulté le 6 février 2019.

LOCKE J., 2001, *Traité du gouvernement civil*. Paris : Vrin, Librairie philosophique, paragraphe 202.

MANE I., S.dir., 1996, *Etat, démocratie, sociétés et culture en Afrique*, Dakar, E.D.A.

MEDARD J.F., « Autoritarismes et démocraties », in *Politique Africaine*, Janvier-avril 1991, n°43, Paris, Karthala, pp.92-104.

N'ZEGHO D.S., 2014, *Démocratie et organisation des partis politiques au Gabon*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00942757/document>, consulté le 07 mars 2019.

OSEI A., « La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique : le cas Ghanéen », in *Politique africaine*, 2006/4 (N° 104), pages 38 à 60 in <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-4-page-38.html>, consulté le 22 mars 2019.

PERRET T., 1994, *Afrique, voyage en démocratie. Les années cha cha*, Paris, Harmattan.

RAYNAL J.J., « Le renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage ? », in *Afrique contemporaine*, n°160, octobre-décembre., 1991, pp.5-22.

SAKPANE-GBATI B., « La démocratie à l'africaine », *Éthique publique*, vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 30 octobre 2012, URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/679>, consulté le 06 février 2019.

SANGARE D., « Alternance dans les partis politiques. Vers un conflit de générations » in *Journal du Jeudi*, numéro 1274 du 18 au 24 février 2016, p.7.

SIDZABDA, « Reprise partielle des municipales. Pourvu que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets ! », in *Le Pays* n°6299 du 7 mars 2017, p.6.

SY S.M., « Le parti politique en Afrique : concept, nature », *Ethiopiennes*, numéro 1. Revue socialiste de culture négro-africaine, janvier 1975, in http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?page=imprimer-article&id_article=1027 Article publié sur <http://ethiopiennes.refer.sn>, consulté le 13 février 2019.

TOE M.C., 2005, *Les conflits internes aux partis politiques sous la IV^e République*. Ouagadougou, Université de Ouagadougou, UFR/SH, Mémoire de maîtrise.

Weber M., 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.